



Ville de Châteauneuf-sur-Charente
 Membres en exercice : 27
 Membres présents : 18
 Suffrages exprimés : 23

Mise en ligne le 7 juin 2024
 République Française

Délibération N° 2024-49
 Conseil Municipal du 29 Mai 2024

DATE DE CONVOCATION : 23 MAI 2024

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – K. GAI – B. LAFAYE – G. MIGNON – M. VILLEGER – M.H. AUBINEAU – T. DEGRANDE – P. FRÉON – G. MICHELY – J.P. DESLIAS – J.F. CESSAC – S. BROUILLET – W. BOURGEOU – F. GUIRAO – S. RAYNAUD – C. RAFIN – J. MARTINEAU – P. MAURY

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : M.A. CHEVALIER donne pouvoir à M.H. AUBINEAU – P. ORMECHE donne pouvoir à K. GAI – K. PERROIS donne pouvoir à S. BROUILLET – H. ROSARIO donne pouvoir à C. RAFIN – E. PILLARD-CLEMENTEL donne pouvoir à S. RAYNAUD

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS : M.A. CHEVALIER – P. ORMECHE – K. PERROIS – H. ROSARIO – E. PILLARD-CLEMENTEL – S. DELIMOGE – P. BERTON – S. BUTET – S. HIBON-MINET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. VILLEGER

Budget annexe Cœur de Pays : décision modificative n° 1

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'adoption du Budget annexe Cœur de Pays de l'exercice 2024 par délibération n° 2024-026 du Conseil Municipal du 27 mars 2024,

CONSIDÉRANT l'observation du contrôle budgétaire de la Préfecture transmise le 16 avril 2024,
CONSIDÉRANT que, lors de la saisie du budget annexe Cœur de Pays, les opérations d'ordres n'ont pas été saisies sur les comptes appropriés et que cela a entraîné un déséquilibre par section,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de réaliser les écritures suivantes afin de rétablir ce déséquilibre, écritures qui ne modifieront pas l'équilibre global du budget,

FONCTIONNEMENT - Dépenses			
Article		Désignation	Montant
6815		Dotation pour risques et charges	10 000,00 €
6817		Dotation pour dépréciation	- 10 000,00 €
			- €

INVESTISSEMENT - Dépenses			
Article	Chapitre	Désignation	Montant
15182	040	Autres provisions pour risques et charges	- 10 000,00 €
			- 10 000,00 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans les 2 mois à compter de sa publication.

INVESTISSEMENT - Recettes			
Article	Chapitre	Désignation	Montant
15182	040	Autres provisions pour risques et charges	- 10 000,00 €
			- 10 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, **PAR 23 VOIX POUR** :

- D'adopter les modifications de crédits présentées sous la décision modificative n° 1,
- De charger Monsieur le Maire de transmettre au Comptable Public la présente délibération et sa prise en charge,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire, Jean-Louis LÉVESQUE